



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 OCTOBRE 2017

Après convocation légale du 14 septembre 2017 pour un Comité fixé au 26 septembre 2017, il a été constaté, après appel des délégués, que le quorum n'était pas atteint (43 présents contre 51 exigés).

Soumise au vote des délégués présents, la date du deuxième comité 2017 du SIELL a été fixée, à l'unanimité, au 3 octobre 2017 à 18 heures 30 en salle St Germain de la commune d'Heudicourt sous les Côtes.

Après une convocation légale du 27 septembre 2017, et ce, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, la deuxième assemblée générale du SIELL s'est tenue en salle St Germain à Heudicourt sous les Côtes, le 3 octobre 2017.

Après l'appel des délégués, le Président a constaté que 28 des 100 délégués en exercice étaient présents.

Étaient présents les délégués des communes de :

Avillers Sainte Croix, Boucq, Bouquemont, Buxières sous les Côtes, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Doncourt aux Templiers, Frémeréville, Fresnes en Woèvre, Géville, Hennemont, Heudicourt sous les Côtes, Les Eparges, Liouville (Apremont la Forêt), Maizeray, Nonsard Lamarche, Riaville, Saint Julien sous les Côtes, Thillot, Ville en Woèvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Béchamps, Boinville, Bonzée en Woèvre, Bouconville sur Madt, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Dompierre aux Bois, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville en Woèvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woèvre, Saint Jean Les Buzy, Trésauvaux, Troyon, Varnéville, Vigneulles les Hattonchatel, Warcq.

Deux (2) procurations de vote ont été accordées. Le nombre des suffrages exprimés pour l'ensemble des délibérations est donc de 30.

Sans exigence de quorum, le Président a ouvert la séance :

Ce compte rendu est le reflet des échanges et de la mise en délibéré des rapports présentés lors du comité du 3 octobre 2017

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT

Le Président remercie les délégués présents et particulièrement ceux qui se déplacent pour la deuxième fois.

Le Président remercie la présence de Christine Hion, correspondante pour L'Est Républicain.

Le Président évoque l'ordre du jour et liste des rapports qui vont être soumis au vote des délégués et les différentes études en cours qui dressent :

- Une planification de travaux de grande envergure pour les infrastructures intercommunales du SIELL, sécurisation du SIELL par transfert d'eau potable entre les unités de distribution Nord Sud ou de distributions des communes adhérentes,

- Un outil décisionnel essentiel face à la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République. La loi NOTRe, adoptée le 7 août 2015, qui implique le transfert des vocations Eau et Assainissement au 1er janvier 2020 des communes aux EPCI et auxquels le SIELL s'est associé pour une réflexion commune et déterminer ensemble la solution la plus appropriée pour les communes, les Communautés de Communes et le SIELL.
- La sécurisation de communes en Val-de-Meuse situées en rive gauche et qui ont demandé leur adhésion au SIELL

et les travaux qui ont ou vont débiter très prochainement, à savoir :

- Le raccordement de la commune de Fréméréville sur le réseau de transfert du SIELL pour abandonner la ressource et les ouvrages de production / stockage,
- La réhabilitation des ouvrages et mise en sécurité des sites
- Le renforcement et la rénovation des infrastructures de captage, pompage, stockage et distribution des communes des Épargnes et Trésauvaux,
- La rénovation partielle des communes de Loupmont et de Saint-Julien-les-Côtes et des infrastructures de pompage et stockage de cette dernière.

VOTE DES DÉLIBÉRATIONS

Toutes les délibérations et/ou rapports présentés lors de cette assemblée générale **ont été votés à l'unanimité**. Mode de scrutin retenu pour l'ensemble des rapports présenté : Main levée.

Rappel : Pas d'exigence de quorum

1 NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Président a demandé qui se portait candidat pour être secrétaire de séance.

Seul Monsieur Claude Lesongeur, délégué de la commune de Riaville et membre du bureau, s'est présenté. Soumise au vote, la candidature de M. Lesongeur a été acceptée à l'unanimité.

2 MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES : DÉCISIONS MODIFICATIVES

Afin de régulariser la participation financière du SIELL aux travaux de raccordement avec le SIE du SOIRON, le Président propose la décision modificative au budget primitif 2017 suivante :

Chapitre Article	Libellé	Budget Primitif 2017	Modification	Nouveau Budget 2017
FONCTIONNEMENT DÉPENSES				
023	Virement à la section d'investissement	150 000,00 €	+ 24 354,00 €	174 354,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES				
7811-042	Reprise sur amortissement	0,00 €	+ 24 354,00 €	24 354,00 €

INVESTISSEMENT DÉPENSES				
281531-40	Reprise amortissement réseau AEP	0,00 €	+ 24 354,00 €	24 354,00 €
21531 -21	Réseau d'adduction d'eau	1 245 000,00	+ 736 739,26 €	1 981 739,26 €

INVESTISSEMENT RECETTES				
021	Virement de la section de fonctionnement	150 000,00 €	+ 24 354,00 €	174 354,00 €
21531-21	Réseau d'adduction d'eau	0,00 €	+ 281 260,26 €	281 260,26 €
13111-13	Subventions d'investissement de l'Agence de l'eau	680 000,00 €	+ 209 162,00 €	889 162,00 €
1312-13	Subventions d'investissement de la région	0,00 €	+ 208 969,18 €	208 969,18 €
1313-13	Subventions d'investissement du département	120 000,00 €	+ 43 347,38 €	163 347,38 €

Ces nouveaux montants de crédit dans les chapitres budgétaires désignés ci-dessus, entraînent des modifications du montant total des dépenses et recettes d'investissement, et modifient l'équilibre du budget de la manière suivante :

Total de la section d'investissement :

	Ancien montant	Modifications	Nouveau montant
Dépenses	2 568 624,23 €	+ 761 093,26 €	3 329 717,49 €
Recettes	2 608 159,90 €	+ 767 092,82 €	3 375 252,72 €

Excédent de la section d'exploitation :

	Ancien montant	Modifications	Nouveau montant
Dépenses	1 976 380,53 €	+ 24 354,00 €	2 000 734,53 €
Recettes	2 638 485,22 €	+ 24 354,00 €	2 662 839,22 €

Le Président informe qu'il s'agit des ultimes écritures pour ce dossier afin de régulariser des erreurs d'imputation et de TVA non réclamée par le SIE du SOIRON.

Le Président profite des échanges concernant le budget et le financement des travaux et études pour informer l'assistance, qu'à la suite d'une consultation de plusieurs établissements bancaires, un emprunt de 450 000 € a été contracté auprès du Crédit Mutuel pour financer uniquement les travaux sur les réseaux de distribution.

3 ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES IRRECOURVABLES :

Le Président, Monsieur Lionel Jacquemin, expose que le Comité Syndical doit se prononcer sur

- La mise en non-valeur de factures d'eau pour un montant 9 755,04 euros (mandat au 6541)
- La reconnaissance de créances éteintes pour un montant de 1 812, 89 euros (mandat au 6542)

Cet état des créances irrécouvrables est dressé par le comptable public, M. Fries, qui demande une admission en non-valeur n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution.

Le Président détaille que ces montants sont inférieurs aux montants votés lors du BP 2017 et que seules les factures mises en non-valeur peuvent encore faire l'objet d'un recouvrement.

4 DEMANDE D'ADHÉSION DES VILLAGES DE TILLY-SUR-MEUSE, VILLERS-SUR-MEUSE, LES MONTHAIROIS ET ANCEMONT :

Le Président expose qu'à la suite des études de sécurisation du Val-de-Meuse en rive gauche et plusieurs réunions collectives et individuelles, les communes de Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse, Les Monthairons et Ancemont ont approuvé par délibération leur adhésion au SIELL.

Considérant que l'intégration dans le périmètre du SIELL de ces communes est de nature à renforcer la compétence exercée par le syndicat, le Président propose d'accepter l'adhésion de ces 4 communes ainsi que le transfert de leur compétence production / distribution à compter de la date de l'arrêté préfectoral.

Chaque commune adhérente au SIELL disposera de 3 mois pour se prononcer sur cette adhésion. En l'absence de délibération dans ce délai, leur avis sera réputé favorable.

À l'issue de cette consultation, le Président pourra modifier les statuts pour y intégrer ces nouvelles communes.

Le Président annonce et propose que les adhésions de ces communes du Val-de-Meuse soient conditionnées à l'obtention d'une convention d'aide ou d'un engagement écrit à l'obtention d'une subvention de 60 % des cofinanceurs (35 % de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et 25 % du Département de la Meuse via le SUR), et ce, pour les travaux de sécurisation via un nouveau réseau intercommunal de près de 12 kilomètres.

En complément, le Président informe que les études patrimoniales réalisées sur ces communes ont estimé à 4 M € les travaux de rénovation des infrastructures de distributions, coûts qui seront financés par le produit des ventes d'eau, d'abonnement, de subventions et des participations des communes nouvellement adhérentes (projections sur 20 à 25 ans).

5 PROCÉDURES D'APPELS D'OFFRES POUR UNE ÉTUDES D'ALIMENTATION ET DE SÉCURISATION DES COMMUNES DU VAL DE MEUSE – RIVE DROITE

M. Lionel JACQUEMIN, Président du SIELL informe de la sollicitation des dirigeants du Syndicat des Eaux de Dieue-sur-Meuse et Génicourt pour réaliser une étude de sécurisation par raccordement sur les infrastructures de pompage, de refoulement et de stockage existantes en vallée de Meuse, à Troyon, propriétés du SIELL.

Le Président rappelle que cette étude leur avait été proposée en 2014 et qu'ils l'avaient refusée. Aujourd'hui les conditions de financement sont différentes, le Syndicat des Eaux de Dieue/Génicourt financera seul le solde de ces études de sécurisation.

Le Président rappelle et expose qu'au vu

- Du débit réservé de 3 000 m³ mentionné dans la Déclaration d'Utilité Publique des forages du pont de la Trinité situés sur le territoire de la commune de Troyon pour les communes du Val de Meuse et qu'exploite le SIE Laffon de Ladebat,
- Des difficultés rencontrées par certains services d'eau potable et/ou communes en vallée de Meuse localisés en rive droite pour la sécurisation et la pérennisation de leur alimentation en eau potable,
- Des faits rapportés précédemment,

propose le recrutement d'un bureau d'études et autres prestataires nécessaires pour mener à bien les études de sécurisation en eau potable des collectivités du Val de Meuse, et sollicite l'autorisation de lancer une procédure d'appel d'offres pour ce marché.

6 ÉTUDE DIAGNOSTIC DU SIELL – LOT N°3 LEVÉS TOPOGRAPHIQUES – AVENANT N°1

Le Président expose et rappelle qu'au vu

- Du marché public de prestations de levés topographiques qui a été attribué et notifié le 13/12/2013 au groupement MANGIN / HERREYE et JULIEN / ARPENTS CONSEILS / BEPG, dans le cadre de l'étude diagnostic de l'alimentation en eau potable du SIELL et mise en place d'un système d'informations géographiques – lot 3, pour un montant annuel de 125 715 € HT,
- Du nombre de kilomètres des réseaux de distribution, de branchements individuels et de points singuliers nettement supérieurs à ceux notés dans le DCE.

Qu'une modification par avenant est nécessaire pour intégrer les quantités supplémentaires et poursuivre la mission confiée au groupement MANGIN / HERREYE et JULIEN / ARPENTS CONSEILS / BEPG.

Cet avenant comporte une incidence financière.

Le Président informe qu'un rapport sera présenté lors d'une prochaine assemblée dans lequel le montant définitif du lot 3 de l'étude diagnostic sera présenté.

7 AVENANT N°2 – CONVENTION DE MANDAT POUR DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'INTERCONNEXION ENTRE LE SIE DU SOIRON ET LE SIELL

Le Président, M. Lionel JACQUEMIN, sollicite le comité pour l'autoriser à signer un second avenant à la convention de mandat pour délégation de Maîtrise d'Ouvrage initiale pour les travaux d'interconnexion entre le SIE du SOIRON et le SIELL.

Le Président rappelle que cet avenant n° 2 a pour but de :

- Statuer et valider le plan de financement en application de l'article 2.2 et l'annexe 3 de la convention et de l'avenant n°1, tant au niveau des montants des travaux exécutés et des subventions et/ou participations des cofinanceurs perçues,
- Régulariser le montant de la TVA, qui jusqu'ici n'a pas été versé par le SIELL.

Le Président mentionne que les sommes arrêtées sont celles qu'il a présentées dans le rapport concernant les décisions modificatives en début d'assemblée générale et qu'elles dressent finalement un bilan financier plus favorable pour le SIELL, puisque le dernier versement HT n'aura pas lieu. Seule la TVA est due par le SIELL mais elle sera remboursée lors de la déclaration trimestrielle auprès des services des impôts

Le Président expose qu'au montant des travaux exécutés "secteur SIELL" viennent en déduction les avances déjà mandatées au SOIRON.

Les montants définitifs des travaux d'interconnexion SIE du SOIRON / SIELL sont les suivants :

TRAVAUX SECTEUR SIELL	€ HT	TVA (19,6 ET 20% SUIVANT DÉTAIL DES DÉPENSES)	€ TTC
Dépenses (hors indemnités de passage)	736 739,26 €	145 344,54 €	882 083,80 €
Subventions (AERM, Après Mines, CG54, CG55)	325 778,56 €		325 778,56 €
Participation Région Lorraine	135 700,00 €		135 700,00 €
FINANCEMENT SIELL	275 260,70 €	145 344,54 €	420 605,24 €

8 INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – ANNÉE 2018

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'appliquer le RIFSEEP suivant les propositions qui vont être présentées, et ce, pour l'année 2018.

Les indemnités sont les suivantes :

I. INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS ET D'EXPERTISE (I.F.S.E.)

Filière Administrative :

Grades des cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux	Montant minimal annuel de l'I.F.S.E.	Groupes de fonctions	Plafond annuel de l'I.F.S.E. (part fonctions)
Rédacteur principal 2ème classe	1 450 €	Groupe B 2	5 150 €

Filière Technique :

Grades des cadres d'emplois des Adjoints Techniques	Montant minimal annuel de l'I.F.S.E.	Groupes de fonctions	Plafond annuel de l'I.F.S.E. (part fonctions)
Adjoint technique principale 1ère classe	1 350 €	Groupe C 1	4 000 €
Adjoint technique de 2ème classe	1 200 €	Groupe C 2	2 700 €

II. COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (C.I.A.)

Filière administrative : Rédacteur

Grades des cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux	Groupes de fonctions	Montants maximaux du complément annuel (part résultats)
Rédacteur principal 2ème classe	Groupe B 2	450 €

Filière technique :

Grades des cadres d'emplois des Adjoints Techniques	Groupes de fonctions	Montants maximaux du complément annuel (part résultats)
Adjoint technique principal 1ère classe	Groupe C 1	1 000 €
Adjoint technique de 2ème classe	Groupe C 1	410 €

9 RÉGIME INDEMNITAIRE DES SALARIÉS RELEVANT DU DROIT PRIVÉ :

Le Président propose le régime indemnitaire suivant pour les agents de droit privé pour l'année 2018 :

Grades	Part liée aux fonctions et responsabilités				Part liée aux résultats				Plafond (total des 2 parts)
	Montant de la prime	Coefficient mini	Coefficient maxi	Montant individuel maxi	Montant de la prime	Coefficient mini	Coefficient maxi	Montant individuel maxi	
Chef de service	3 500 €	1	1	3 500 €	600 €	0	1	600 €	4 100 €
Technicien – Responsable pôle technique					450 €	0	1	450 €	450 €
Agent technique réseau G4	1 030 €	1	1	1 030 €	1 000 €	0	1	1 000 €	2 030 €

Agent électromécanicien G3	600	1	1	600	1 000 €	0	1	1 000 €	1 600 €
Agent technique électromécanicien					400	0	1	400 €	400 €
Agent technique					400	0	1	400 €	400 €
Assistante administrative						0	1	400 €	400 €

Le Président rappelle que la part liée aux résultats (droit privé) ou le CIA (droit public) sont fonction de modalités de maintien et/ou de suppression, comme suit :

- En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service) : le CIA ou la part liée aux résultats suivront le sort du traitement.
- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie leur versement est suspendu.
- Toute sanction disciplinaire, quel que soit son niveau, rend inéligible l'agent concerné,
- Absentéisme :
 - o Une retenue de 15% pourra être effectuée par mois d'absence du salarié au cours de l'année N-1,
 - o Pas de prime si le salarié a été absent 6 mois au cours de l'année N-1,

Question : Quels sont les types d'objectif.

Le Président expose qu'il y a des objectifs communs tels que :

- Réaliser les relevés d'informations techniques de tous les branchements des communes nouvellement adhérentes
- Réaliser la mise à niveau des bouches à clé de tous les branchements des communes nouvellement
- Participer au programme de mise à niveau des bouches à clé et de tracé des réseaux de distribution dans le cadre de l'étude diagnostic, levé topographique – Dernière tranche
- Changer 400 compteurs ou poser des modules radio-relève

Et des objectifs individuels :

- Proposer un planning de lavage des cuves de stockage, y compris les nouveaux ouvrages des communes nouvellement adhérentes
- Respect des horaires de travail consignés dans la note de service
- Respect de sa hiérarchie, de ses collègues, partage des informations pour le bon fonctionnement du service
- Porter les vêtements de travail règlementaires (tenue propre) et les E.P.I. (équipements de protection individuels et respect des consignes de sécurité

10 RECRUTEMENT DE NOUVEAUX SALARIÉS

Le Président expose et informe le Comité Syndical qu'au vu de l'arrivée de 5 communes au 1^{er} janvier 2017 et qu'en prévision de l'adhésion de nouveaux villages et/ou communes au SIELL dès le 1^{er} janvier 2018 (4 nouvelles communes : 700 abonnés en plus), les 1^{eres} projections de la loi NOTRÉ et le départ en retraite d'une personne du pôle administratif, il convient de prévoir le recrutement de nouveaux salariés.

Le Président propose et sollicite l'assemblée pour le recrutement de salariés relevant soit du droit public, soit du droit privé compte tenu du statut de Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) du SIELL.

Les postes seront régis par les statuts de la fonction publique territoriale ou par la convention collective des services d'eau et d'assainissement - 3302, rattaché à la filière clientèle ou à la filière technique.

Les rémunérations seront celles correspondant aux grades et échelons des personnes recrutées sous droit public, ou par les « accords salaires » de la profession et dont les bases correspondront à un emploi de groupe

I à III, suivant les besoins du SIELL et défini par la convention précitée.

Suite au vote unanime de cette délibération, le Président qu'en toute logique un électromécanicien devrait intégrer le pôle technique vers mi-octobre.

ÉTUDES ET TRAVAUX EN COURS ET/OU PROJÉTÉS

Suite aux différents rapports mis en délibéré, le Président rappelle et évoque les différents travaux et études réalisés, en cours ou programmés en cette fin d'année 2017 et la poursuite ou l'engagement des études et travaux budgétés.

1. ÉTUDE DIAGNOSTIC DU SIELL :

Poursuite des levés topographiques, via le groupement des 3 cabinets de géomètres, des réseaux communaux. Cette mission sera achevée courant décembre 2017. La mise en service du Système d'Informations Géographiques devrait avoir lieu en novembre 2017.

2. ÉTUDE DE SÉCURISATION - VAL DE MEUSE – RIVE GAUCHE

Le Président informe que lui et Sébastien HERGOTT ont rencontré à plusieurs reprises lors de réunions collectives et individuelles, les communes de Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse, Les Monthairons et Ancemont, afin de leur présenter les conclusions des études de sécurisation du Val de Meuse en rive gauche. Une des réunions s'est déroulée à Ancemont en présence

- Du bureau d'études Lorraine Conseils ;
- Des cofinanceurs que sont le Département et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ;
- L'Agence Régionale de la Santé ;

À l'issue de cette réunion et de rencontres individuelles des conseils municipaux, tous ont délibéré favorablement au projet de sécurisation et demandent leur adhésion au SIELL.

D'un point de vue technique, seules restent les études géotechniques pour une parfaite connaissance des sols pour un éventuel réemploi des matériaux pour le remblayage des fouilles et les éventuelles études environnementales.

3. ÉTUDE DE SÉCURISATION DU SIELL

Le projet consiste à renforcer l'Unité de Distribution Sud du SIELL par une canalisation de sécurisation projetée entre le réservoir de Montvillers et les réservoirs d'Hattonchatel / Creuë. Le réseau traversera les bans communaux de 8 communes adhérentes et non adhérentes au SIELL, à savoir, Bonzée-en-Woëvre, Trésauvaux ; Combres-sous-les-Côtes ; Herbeville ; Hannonville-sous-les-Côtes ; Thillot, Saint-Maurice-sous-les-Côtes, Vigneulles-lès-Hattonchâtel. Cette canalisation permettra également de sécuriser l'UD Nord en créant un bouclage.

- Montant des études :
 - Mission de MOE stade AVP attribuée à SAFEGE : 68 835 € HT ;
 - Levés topographiques attribués au cabinet MANGIN : 33 331 € HT ;
 - Études géotechniques attribuées à Compétence Géotechnique : 79 332 € HT ;
 - Montant estimatif des travaux : 7 100 000 € HT.

4. SCHÉMA TERRITORIAL – LOI NOTRE

Suite à l'adoption, le 7 août 2015, de la Loi no 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), les EPCI à fiscalité propre exerceront de plein droit, en lieu et place de leurs communes membres, les compétences Eau et Assainissement au 1er janvier 2020.

Afin d'anticiper cette évolution, les Communautés de Communes du Territoire de Fresnes, Côtes de Meuse-Woëvre et du Sammiellois et le Syndicat Intercommunal des Eaux Laffon de Ladebat se sont associés afin de réaliser une étude territoriale visant à établir un diagnostic de la situation actuelle et élaborer des scénarios de transfert des compétences eau potable et assainissement.

L'étude permettra de renseigner les 3 CODECOM sur les responsabilités qu'impliquera l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, et sera un outil d'aide à la décision pour définir le meilleur compromis technico-économique pour assurer le transfert aux EPCI des compétences suivantes :

- L'eau potable ;
- L'assainissement collectif et non collectif ;
- La gestion eaux pluviales.

La démarche engagée par les 3 CODECOM et le SIELL vise à assurer la continuité de fonctionnement technique et administratif des services d'eau et d'assainissement au 1er janvier 2020.

- Mission d'Assistance à Maître d'Œuvre attribuée au BE LORRAINE CONSEILS pour un montant de 34 650 € HT ;
- Étude de transfert : Lot technique attribué au BE SAFEGE SUEZ Consulting pour un montant de 159 805 € HT ;
- Étude de transfert : Lot juridique, administratif et financier attribué au cabinet ESPÉLIA pour un montant de 112 790 € HT ;

Cette étude est subventionnée à hauteur de 80 % par le Département et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Toujours dans le cadre de cette loi, le SIELL fait partie du Comité de Pilotage (COFIL) de l'étude de gouvernance de la CC Terres Toulouses pour la commune de Boucq adhérente au SIELL pour la compétence EAU

5. MISE EN SÉCURITÉ DES SITES :

L'étude diagnostic a mis en avant la nécessité de procéder à des travaux de réhabilitation des ouvrages de production, de pompage et de stockage du SIELL.

Les travaux consistent au remplacement des :

- Canalisations intérieures et des équipements hydrauliques ;
- Installations électriques, électromécaniques et systèmes de télégestion ;
- Moyens et systèmes de sécurité des personnes qui interviennent dans le cadre de leur mission quotidienne.

Ces travaux ont été allotés en 3 marchés et attribués à :

- LOT n° 1 : Génie Civil tous corps d'état : Groupement TRADITION TECHNOLOGIE CML / MEUSE ETANCHE / SARL LAURENT. Montant du marché : 318 493,60 € HT ;
- LOT n°2 : Canalisations intérieures et équipements hydrauliques : Société SOGEA EST BTP : Montant du 281 544,80 € HT ;
- LOT n°3 : Équipements électriques et automatismes : Société ELECTRICITE INDUSTRIELLE J. TRICOT. Montant du marché 96 782 € HT.

6. TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES AEP DES COMMUNES DE TRÉSAUVAUX ET LES ÉPARGES :

Rappel sur la consistance des travaux programmés et estimations :

- Réseau de distribution + ouvrage de génie civil de comptage et réduction de pression : 211 450 € HT
- Réseau de transfert Réservoir / Les Éparges : 155 550 € HT
- Extension du réseau de Trésauvaux : 42 500 € HT
- Réservoir et chambre de sectionnement / comptage : 86 475 € HT
- Station de pompage : 38 150 € HT
- Captages sources Hautes et Basse : 35 900 € HT
- Le montant total des travaux au stade AVP est de 570 025 € HT

Autres informations :

- Maîtrise d'œuvre : BEREST Nancy pour un montant : 37 950 € HT
- Levés topographiques : Cabinet ARPENT CONSEILS de St Mihiel pour un montant de : 3 825 € HT

Les travaux de réseau AEP doivent débuter d'ici la fin de l'année. Les travaux concernant les ouvrages de captage, pompage et stockage sont programmés vers le 2^{ème} trimestre 2018.

7. TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES AEP DE FRÉMERÉVILLE :

Les installations de production et de stockage d'eau potable de la commune de Frémeréville étant en très mauvais état, le SIELL n'a pas transféré la propriété de ces infrastructures communales vers le Syndicat. Suite à des difficultés d'approvisionnement et de qualité de la ressource, le SIELL a engagé immédiatement les travaux d'interconnexion avec :

- La pose d'un réseau d'adduction entre le réseau de transfert réservoir de Gironville commune de Girauvoisin ;
- La création d'une chambre de comptage et d'une liaison avec le réseau de distribution et la création d'une chambre de régulation secondaire en partie basse de la commune ;
- Quelques travaux de rénovation de branchements en plomb recensés lors d'une campagne de relève d'information réalisée par le SIELL seront également réalisés.

Mission de Moe confiée au BE Lorraine Conseils pour un montant de 4 680 € HT

Travaux confiés à SOTRAE SA pour un montant de : 77 117 € HT

À ce jour les travaux de pose d'un réseau intercommunal (100ml) et des chambres de comptage et de régulation sont réalisés, seule la rénovation de quelques branchements en plomb sera réalisée courant novembre. Somme allouée à cette dernière tranchement, 22 000 € HT.

8. TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES AEP DES COMMUNES DE SAINT JULIEN SOUS LES CÔTES ET LOUPMONT

8.1 SAINT JULIEN SOUS LES CÔTES :

Les travaux consistent en la mise en conformité des ouvrages de captage, du réservoir et de la station de pompage (clôture, accès, installations électriques), à savoir :

- La station de pompage : Mise aux normes des installations électriques et télégestion, remplacement des canalisations intérieures et quelques travaux de génie civil (création d'une trappe d'accès) ;
- Le réservoir : Remplacement des canalisations intérieures, de la télégestion et quelques travaux de génie civil.

Autres travaux prévus, le dévoiement partiel du réseau de distribution du fait d'un passage en terrain privé sur une longueur de 100 mètres environ.

Le montant des travaux est estimé à 200 000 € HT

8.2 LOUPMONT :

La commune de Loupmont a fait part au SIELL qu'elle souhaitait réaliser des travaux d'aménagement de sa commune à proximité des bâtiments de la mairie.

Suite à une rencontre sur site et prise en compte du projet de la commune, le SIELL va procéder à la rénovation d'environ 400 mètres de réseau de distribution et une dizaine de branchements.

Montant estimé des travaux : 120 000 € HT avec le remplacement d'un poteau incendie,

Le montant global et estimatif des travaux est de 320 000 € HT

La Maîtrise d'Œuvre de ces 2 chantiers a été confiée, après appel d'offres, au BE Lorraine Conseils pour un montant de 18 410€ HT

9. SYSTÈME DE SUPERVISION ET TÉLÉGESTION :

- Les adhésions successives de nouvelles communes et le transfert de leurs infrastructures de pompage, stockage et/ou de surpression télégérées,
- Les travaux de réhabilitation des ouvrages historiques du SIELL,
- L'abandon programmé d'ici 3 à 4 ans des Réseaux de Télécommunication Commutés (lignes téléphoniques),

contraignent le SIELL à procéder au remplacement de son installation de supervision. La supervision actuelle permet de gérer 10 sites. Le SIELL en télégère 11 depuis le 1^{er} janvier 2017 et au cours de l'année 2018 ce sont 18 ouvrages qui seront équipés de système de télégestion. Par ailleurs la nouvelle supervision sera multiprotocoles (possibilité de gérer plusieurs marques de télégestion) cas de figure qui sera rencontré avec l'adhésion des communes en Val-de-Meuse.

L'estimatif de l'acquisition et la mise en place d'une nouvelle supervision est de l'ordre 85 000 € HT

Question du comité : Est-ce que les sommes évoquées sont budgétées.

Oui, le Président informe que l'ensemble des sommes évoqué précédemment est inscrit au BP 2017, à l'exception des travaux de sécurisation en Val-de-Meuse et du SIELL par transfert entre les unités de distribution Nord-Sud. Le SIELL est en attente de validation des aides accordées pour ces dossiers.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question que celles rapportées précédemment n'a été portée à la connaissance du Président lors de cette 2^{ème} assemblée générale.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le Président vous informe qu'il se tient, tout comme ses Vice-Présidents et ses assistants que sont Anne GAUTIER, responsable du service administratif et Sébastien HERGOTT, Direction du SIELL, à votre disposition pour tout complément d'information.

Après avoir clôturé la séance, le Président a convié les délégués présents au verre de l'amitié.

Compte rendu :

- Rédigé par Sébastien Hergott
- Vérifié par M. Lesongeur, secrétaire de séance
- Validé par M. Jacquemin, Président